

à Joué lès Tours,
le 1er septembre 2020

Cher(e)s adhérent(e)s,

Notre association a pris des mesures pour vous accueillir dans le respect des recommandations sanitaires données par le gouvernement et les différentes fédérations nationales. En particulier :

- Désinfection des points de contact, du matériel et aération entre chaque séance
- Circulation adaptée dans les bâtiments
- Réduction du nombre de participants
- Adaptation des exercices

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des conditions sanitaires.

Vous, ADHERENT (E), vous engagez votre responsabilité sur l'application stricte de ce protocole.

Nous vous demandons de respecter les consignes de vos animateurs.

1/ NE VENEZ PAS SI VOUS PRÉSENTEZ DES SIGNES D'INFECTION !

La COVID-19 peut se manifester par : la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ; la toux ; des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ; une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ; dans les formes plus graves, des difficultés respiratoires.

En cas de doute, consultez votre médecin. Avertissez l'association au plus vite.

2/ RÈGLES GÉNÉRALES

Les activités ne sont accessibles qu'aux adhérents ayant rempli au préalable les formalités d'inscription. L'appel est fait à chaque séance afin d'assurer un suivi en cas de problème.

La désinfection est assurée par la Ville de Joué lès Tours et les animateurs de l'association.

SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ADHÉRENTS :

- **Le port du masque dans les bâtiments** (il ne peut être retiré que pendant les activités physiques) pour toute personne de plus de 11 ans. Le masque n'est pas fourni par l'association.
- **Le lavage des mains à l'arrivée** (à l'eau et au savon ou avec le gel hydroalcoolique fourni sur place)
- **La distanciation physique :**
 - o de 1m entre chaque personne pendant vos déplacements dans les bâtiments (voir marquage au sol) ou lors d'activités statiques.
 - o de 2m entre chaque individu pendant une activité dynamique.
- **L'Utilisation du matériel personnel** (tapis de gym, raquette, pinceau, aiguilles à tricoter ...)

3/ SALLES

Le nombre de personnes maximum est affiché à l'entrée de chaque salle (calculé par la mairie selon la norme spéciale COVID)

Des zones d'attente, correspondant à chaque salle, sont matérialisées. Il est demandé aux participants :

- de respecter les gestes barrières dans ces zones.
- d'attendre que l'intervenant vous autorise à entrer dans la salle.

Les vestiaires sont condamnés (sauf pour la piscine).

Rappel : la séance comprend le temps de déshabillage et d'habillage.

A l'issue de votre activité, nous vous invitons à sortir rapidement du bâtiment.

En fonction des salles, la sortie se fera par la porte de secours afin d'éviter le croisement des groupes.

4/ ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans les salles d'activités.

Les parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant attendent devant la porte de la salle dans le respect des gestes barrières.

5/ RÈGLES PARTICULIÈRES

A / Dans les salles d'activités et le gymnase :

a) **Activités sportives ou bien être :**

- Venir en tenue
- Attention ! Les chaussures de ville et affaires personnelles devront être placées dans un sac AVANT d'entrer dans la salle : le sac sera stocké par terre dans la salle aux emplacements signalés.
- Le port du masque n'est pas recommandé pendant les activités physiques.
Éviter de toucher son visage pendant l'activité.
 - o **Apporter son tapis de gymnastique personnel !**
 - o **Apporter sa raquette pour le badminton ou Ping santé !**
 - o **Pour le tissu aérien, les adhérents seront répartis par petit groupe.**
- Respecter la distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne pour les activités dynamiques

b) **Activités culturelles et de loisirs :**

- Port du masque obligatoire
- Lavage des mains à l'arrivée
- Privilégier l'utilisation du matériel personnel
 - o **Pour les jeux de cartes ou le scrabble, le lavage de mains est obligatoire entre chaque partie**
- Respecter la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne
 - o **Pour la danse de salon et le théâtre : un espacement de 2 mètres entre chaque couple/duo est conseillé. Lorsque le contact est nécessaire à la pratique, nous conseillons le port du masque par chaque pratiquant, notamment lorsqu'il y a nécessité de changement de partenaire.**

B/ Dans la piscine :

a) **Aqua gym et aquaphobie : ATTENTION ! A lire attentivement !**

- Compte tenu des contraintes sanitaires, la porte sera ouverte à l'heure précise le temps de faire rentrer le groupe, puis la porte sera refermée.
Le temps de déshabillage et d'habillage est inclus dans l'heure.
LA SÉANCE COMMENCERA 5MN APRÈS ET S'ARRÊTERA 10MN AVANT LA FIN DE L'HEURE. Le groupe doit ÊTRE SORTI À LA FIN DE L'HEURE pour laisser place à la désinfection.
- Dans les vestiaires, merci de respecter les emplacements signalés par le scotch jaune et noir : **15 personnes maximum par vestiaire** (3 patères sur quatre sont condamnées par de la rubalise).
Nous invitons les hommes à se changer dans les cabines individuelles et les femmes dans les vestiaires collectifs.
- Les vêtements et effets personnels sont stockés dans un sac fermé et laissés sur le banc
Il est interdit de les apporter sur le bord du bassin.
Nous recommandons de ne pas utiliser les casiers. Dans le cas contraire, l'adhérent doit le désinfecter avec une lingette avant de partir.
- **BONNET DE BAIN ET DOUCHE SAVONNÉE OBLIGATOIRES avant de pénétrer dans le bassin.**
- Matériel personnel et chaussures adaptées autorisés dans le bassin après désinfection dans le bac sur-chloré mis à disposition à la sortie des vestiaires.
- Le port du masque n'est pas recommandé pendant les activités physiques.
Éviter de toucher son visage pendant l'activité.
- Afin de fluidifier la circulation des groupes, nous recommandons aux adhérents de **NE PAS PRENDRE DE DOUCHE** avant de sortir.

C/ A l'extérieur :

a) **Randonnée pédestre et marche nordique :**

- Respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre (rythme classique de 4 km/h).
- Respecter une distanciation physique de 5 mètres minimum entre chaque pratiquant de marche rapide et de marche nordique (rythme classique de 6 km/h).
- Respecter 1,5 mètre minimum d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs.